

## **Conseil Municipal** **Séance du 5 février 2015**

*L'an deux mil quinze, le cinq février à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Johan DENIAUX, Maire.*

**Présents :** DENIAUX J., SALLEY P., COCU D., LEFEVRE Y., MOUNIER M., ROBERT A., MAHIEU A., LAGALLE S., LE CALVEZ A., CHARLES E., BESSELIÈVRE E.

**Absents excusés :** HUE A.-S. (pouvoir à DENIAUX J.),  
GUENARD C. (pouvoir à CHARLES E.)  
FEUARDANT-LEFEVRE M. (pouvoir à COCU D.)

**Absent :** LEBIEZ F.

*Mr Daniel COCU, désigné conformément à l'article L 121-14 du code des Communes, remplit les fonctions de secrétaire de séance.*

### **Communications diverses**

- Point sur les travaux d'aménagement du Bourg : publication des appels d'offres le 29 février 2015 ;
- Assainissement collectif : notification des marchés le 2 février 2015, lancement des études ;
- L'abribus du Hameau Es Contes sera transféré devant le parking de l'église ;
- L'empierrage devant l'arrêt du car sur la route touristique a été fait par la DRD ;
- Le déplacement de cet arrêt devant le calvaire est envisagé, sous réserve de validation par le Conseil Général. Estimation du coût : 50 000 € dont 25 % à la charge de la commune par convention ;
- Programme des travaux des locaux scolaires à transmettre à la CCP.

### **Compte-rendu de réunions :**

- Compte-rendu de la réunion des correspondants Défense par Alain ROBERT :  
Présentation de la journée Défense Citoyenneté, qui permet de renforcer le lien entre les jeunes et la Défense, tout en les sensibilisant sur leurs responsabilités et leurs devoirs de citoyen. Cette journée doit être passée entre la 16<sup>ème</sup> et la 25<sup>ème</sup> année des jeunes. Elle se déroule environ 1 an après le recensement. Sans son certificat de recensement, le jeune ne pourra se présenter au permis de conduire, ni à un concours ou aux épreuves du baccalauréat ;
- Instruction du droit des sols : transférer la compétence du droit des sols en direction de l'EPCI réunissant la Communauté de Communes des Pieux, la Communauté de Communes de la Hague, la Communauté de Communes Douve-Divette, avec la création d'un service instructeur commun. Les Communes pourront ou non adhérer à cet organisme ;

- Mutualisation des services EPCI – Communes ;
- Commune nouvelle : il s'agit du regroupement de communes contiguës pour créer une commune nouvelle. Le Maire et les Adjoints de chacune des anciennes communes entrent dans la composition du Conseil Municipal de la commune nouvelle pendant la période transitoire. Le Maire de l'ancienne commune devient Maire délégué jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux ;
- Le bilan du plan stratégique de la CCP est mis à disposition des conseillers municipaux ;
- Compte-rendu par Alain MAHIEU de la réunion du SIAD (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve). Appel d'offres à 2 entreprises : 1 pour les petits travaux de nettoyage des berges et 1 pour les travaux plus importants nécessitant l'emploi de gros matériels.

## **ORDRE DU JOUR**

### **ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES MARS 2015**

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015.

- o Président : SALLEY P ;
- o Secrétaire : FEUARDENT-LEFEVRE M ;
- o Assesseurs : ROBERT A, MOUNIER M

Permanence le 22 mars : 8 h – 10 h 30 : SALLEY P, LAGALLE S, MOUNIER M  
 10 h 30 – 13 h : LE CALVEZ A, CHARLES E, GUENARD C  
 13 h – 15 h 30 : ROBERT A, HUE A.S, COCU D  
 15 h 30 – 18 h : DENIAUX J, MAHIEU A, LEFEVRE Y  
 Permanence le 29 mars : 8 h – 10 h 30 : SALLEY P, FEUARDENT-LEFEVRE M,  
 MAHIEU A  
 10 h 30 – 13 h : BESSELIEVRE E, CHARLES E,  
 FEUARDENT-LEFEVRE M  
 13 h – 15 h 30 : LE CALVEZ A, COCU D, MOUNIER M  
 15 h 30 – 18 h : LEFEVRE Y, DENIAUX J, GUENARD C

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

- France ADOT (dons d'organes) : demande rejetée à l'unanimité ;
- AFSEP (sclérose en plaques) : après discussion, demande refusée à 6 voix contre, 4 abstention et 1 voix pour ;
- SAG (Secteur d'Action Gérontologique) : refus à l'unanimité des membres ;
- Association don du sang, Nord Cotentin : demande refusée à l'unanimité des membres ;
- Afri 4 help (raid humanitaire : don de fournitures scolaires aux enfants marocains défavorisés) : après délibération, les membres du conseil décident de verser 200 € à 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

## **TRANSFERT DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire transmet au Conseil la demande de la Communauté de Communes des Pieux afin de leur transférer la compétence relative aux études environnementales. Il rappelle que la gestion concertée de la ressource eau est assurée au niveau des bassins hydrographiques par un document appelé Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). De ce document découle des schémas au niveau de chaque bassin versants pour répondre localement aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, les Schémas d' Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le SDAGE Seine Normandie découpe le territoire de la Communauté de Communes des Pieux en trois SAGE : Douve Taute, Nord Cotentin et Siennes Soulles Ouest Côtiers Cotentin.

Dès Juin 2010, un collectif d'associations de protection de l'environnement, de pêcheurs, de consommateurs et de professionnels s'est formé pour initier l'émergence d'un SAGE sur le bassin versant Siennes Soulles Ouest Côtiers Cotentin. L'arrêté préfectoral du 24 avril 2013 porte délimitation du périmètre du SAGE. Les communes de Grosville, Les Pieux, le Rozel, St Germain Le Gaillard et Surtainville sont incluses dans son périmètre.

Un SAGE nécessite une structure porteuse. A cette fin, Mme la Sous-préfète de Coutances a sollicité la Communauté de communes des Pieux pour l'adhésion à cette structure. Celle-ci prendra la forme d'un syndicat mixte ouvert composé de 7 collectivités, les Communauté de Communes de la Côte des Isles, des Pieux, et de la Vallée de l'Ouve, les syndicats mixtes du Pays de Coutances, de la Soulles, et des bassins versants des Côtiers Granvillais, et le syndicat d'aménagement et d'entretien de la Sienne. Il aura pour mission de porter les études pour l'élaboration du SAGE et d'accompagner la Commission Locale de l'Eau (CLE – organe délibérant du SAGE).

Le comité syndical sera composé de 13 délégués titulaires et de 13 délégués suppléants dont 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour la Communauté de Communes des Pieux.

Toutefois, l'adhésion à une structure portant les études d'élaboration d'un SAGE implique de disposer d'une compétence permettant de réaliser des études environnementales.

Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer pour accepter le transfert de la compétence « études environnementales » à la Communauté de Communes des Pieux en ajoutant à l'article 5-3 des statuts « Compétences en matière d'environnement » les dispositions suivantes :

« e) Etudes environnementales :

Réalisation et portage d'études à caractère environnemental liées à l'eau, à l'assainissement et au littoral.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes est autorisée à adhérer à une ou plusieurs structures compétentes en la matière. »

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-17,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- accepte le transfert de la compétence « études environnementales » à la Communauté de Communes des Pieux en ajoutant à l'article 5-3 des statuts « Compétences en matière d'environnement » les dispositions suivantes :

« e) Etudes environnementales :

Réalisation et portage d'études à caractère environnemental liées à l'eau, à l'assainissement et au littoral.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes est autorisée à adhérer à une ou plusieurs structures compétentes en la matière. »

- dit que toutes les autres dispositions des statuts actuels restent inchangées.

### **LOGICIEL INFORMATIQUE DU CAMPING**

Il est proposé un nouveau logiciel de gestion du camping et de la salle communale. Le coût d'achat du logiciel est de 910 € HT ; la maintenance est de 220 € par an (offert la première année). Le paramétrage et l'intégration du plan du camping dans le logiciel sont offerts. Le logiciel actuel coûtant 1800 € annuellement, le conseil, après délibération et à l'unanimité, décide de le remplacer par ce nouveau logiciel permettant de faire une économie substantielle.

### **MISE A DISPOSITION DE L'ASPIRATEUR DE LA SALLE**

Le Conseil décide de mettre l'aspirateur à disposition des utilisateurs de la salle communale. Cette mise à disposition sera intégrée dans le règlement et ne nécessitera pas de caution supplémentaire. Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

- Infiltrations sur le toit de la salle communale :

Devis de M. ROULLAND pour reboucher les trous : 312 € Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

- Camping :

Quelques différentiels défaillants à remplacer : en cours de réalisation.

- Electricité dans la salle communale :

Suite à quelques remontées d'utilisateurs, le conseil décide de rajouter des prises de courant au bar et dans la cuisine. Le devis des Ets S. FOSSEY est retenu à l'unanimité pour la mise en place de 4 prises au niveau du bar pour un montant de 168,40 € HT et 4 prises dans la cuisine pour 328 € HT.

- Stade :

Le mitigeur des douches devra être changé.

- chemins :

Devis de la SARL C. HAMEL :

- Hameau Es Vrats : évacuation de la terre : 125 €;
- Rue de la Sablonnière : débernage : 150 €;
- Chasse à Vaux : pose d'une buse : 218 €;
- Hameau Es Contes : débernage et empièrrement : 766 €

- Local de chasse :

L'Entreprise STEVE a effectué les travaux d'enduit suite à la décision favorable du conseil.

- terminal de paiement carte bleue pour le camping :

Demande de devis en cours.

FIN DE SÉANCE